

## REGLEMENT DU « TRAIL DU TOUR DES FIZ 2017 »

### L'Organisation

L'Office de Tourisme de Passy (association loi 1901) organise le Trail du Tour des Fiz avec l'accord et le soutien des communes de Passy et de Sixt-Fer-à-Cheval.

### Les Parcours

**Le Tour des Fiz - Huit Refuges** est une course nature en montagne qui suit le circuit de randonnée du Grand Tour des Fiz en reliant ses huit refuges. Le parcours emprunte plusieurs chemins de Grande Randonnée : le GR 5, le GR 96 et le GR Tour du Pays du Mont-Blanc et traverse les réserves naturelles de Sixt et de Passy.

Une boucle de 61 km et de 5000m de dénivelé positif avec départ et arrivée à Passy Plaine-Joux.

**Le Tour des Cinq Refuges** est un trail court, suivant cette fois l'itinéraire du Petit Tour des Fiz, soit une boucle de 30 km et de 2300m de dénivelé positif toujours avec départ et arrivée à Passy Plaine-Joux. Les concurrents traverseront cinq refuges empruntés par les randonneurs.

**Le Balcon des Fiz - Trophée radio Mont-Blanc** est un trail court composé de deux boucles. La première entraîne les coureurs depuis Plaine-Joux jusqu'au Chalet du Souay en empruntant le sentier du tour des Ayères avant un retour par le sentier du Chatelet et du lac Vert, jusqu'à Plaine-Joux. La deuxième boucle emmène les coureurs vers le bois de Joux avant de revenir sur plaine Joux.

Le total fait 15km et 800m de dénivelé positif.

### Participation

Le Tour des Fiz – Huit refuges et le Tour des Cinq refuges sont ouverts aux personnes nées en 1997 ou avant (catégories Espoirs à Masters). Avoir minimum 20 ans à la date du trail.

Pour le Balcon des Fiz, la participation est autorisée aux personnes nées en 2001 ou avant (catégories Cadets à Masters). Avoir minimum 16 ans à la date du trail.

Ces courses sont ouvertes aux hommes et femmes, de toutes les nationalités, en possession d'une **licence FFA ou FFTri valable** le jour de la course ou **sur présentation d'un certificat médical** datant de moins d'un an au jour de la course et mentionnant obligatoirement **la non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition** (un modèle de certificat médical est téléchargeable depuis le site internet de l'évènement : [www.traildutourdesfiz.com](http://www.traildutourdesfiz.com)).

**Merci de préciser toute allergie ou traitement médical en cours.**

**Le certificat médical est à joindre directement sur votre page coureur lors de votre inscription ou quelques jours après. Tout certificat médical non joint à une inscription entraînera une non-validation de l'inscription.**

**Rappel des catégories FFA valables jusqu'au 31 Octobre 2017.**

Cadets : Nés entre 2000 et 2001

Juniors : Nés entre 1998 et 1999

Espoirs : Nés entre 1995 et 1997

Séniors : Nés entre 1978 et 1994

Masters : Nés entre 1997 et avant

### Inscriptions

**Les droits d'inscription comprennent :** la participation au trail, les ravitaillements et le repas d'arrivée, la dotation d'inscription (dossard à puce, cadeau participant), une éco-participation d'un euro reversée à l'association ASTERS (Conservatoire d'espaces naturels en Haute-Savoie) pour l'entretien de la Réserve Naturelle de Passy, l'utilisation des sanitaires de Plaine-Joux.

Grille des tarifs 2017	Tour des Fiz - Huit Refuges	Tour des Fiz - Huit Refuges Relais	Tour des Cinq Refuges	Balcon des Fiz - Trophée radio Mont Blanc	Points ITRA		
					Hommes	Femmes	
Du 01/03 au 01/04	60 €	80 €	40 €	15 €	> 800 points	> 700 points	Gratuit
Du 02/04 au 02/06	65 €	90 €	45 €	20 €	< 800 points	< 700 points	Gratuit
Du 03/06 au 14/07	70 €	100 €	50 €	25 €	< 700 points	< 600 points	Inscription garantie, payant

**Les montants annoncés correspondent aux tarifs d'inscription hors frais de traitement et de gestion du système de réservation LiveTrail (+ 5% par inscription pour tout mode de règlement).**

Les inscriptions se feront en ligne depuis le site internet du trail ([www.traildutourdesfiz.com](http://www.traildutourdesfiz.com)), via le système Livetrail, à partir du Mercredi 1er mars 2017 à 10 h et jusqu'au Vendredi 14 Juillet 2017 (sous réserve de places disponibles).

Pour les personnes de nationalité étrangère, l'Office de Tourisme n'accepte que le paiement par CB ou par virement bancaire. Les chèques étrangers ne seront pas acceptés. Les paiements par espèces sont également refusés quelle que soit la nationalité du coureur.

Une fois le paiement validé, les coureurs recevront, à l'adresse électronique indiquée, un mail de confirmation (quelques minutes après si paiement par carte bancaire ou dès la réception et la validation du paiement par chèque).

A noter qu'il n'y aura pas de liste d'attente.

**Attention :** les pré-inscriptions non validées par le paiement et le certificat médical seront annulées à chaque changement de période tarifaire ou le Vendredi 14 juillet 2017, jour de clôture des inscriptions. Il n'y aura pas d'inscription sur place le jour de la course.

### **En cas d'annulation d'inscription**

Les droits d'inscription restent acquis en cas de désistement ou de non présentation le jour de la course, sauf pour des raisons médicales et sur présentation d'un justificatif. Ce justificatif doit clairement énoncer la contre-indication à la pratique du sport pendant la période du trail (certificat du médecin, signé et tamponné). Tout document de constat (simple radio, diagnostic) ne sera pas accepté. Dans ce cas, 9 € de frais de dossier seront conservés par l'Office de Tourisme. Toute annulation d'inscription doit être faite par écrit et il revient à l'organisation de décider si le cas d'annulation peut être accepté.

Les demandes d'annulation ne seront pas prises en compte après le jour de la course (le cachet de la poste faisant foi). Le remboursement sera effectué au plus tard le vendredi 25 août 2017. **Toute réclamation concernant le remboursement doit être faite au plus tard un mois après l'événement, soit le vendredi 1er septembre 2017.**

Si vous prévoyez de ne pas participer à la course, merci de prévenir l'organisation.

**Pour des raisons de sécurité, aucun échange de dossard n'est possible.**

**Toute annulation d'inscription liée à la non présentation d'un certificat médical / licence valide, ne sera pas remboursée.**

### **Menu Trailer**

Un menu trailers sera proposé le Samedi 29 Juillet 2017, dès 19 h, au Camp de Base Café chez Mountain Store, Avenue Léman Mont-Blanc à Passy (lieu de remise des dossards).

Ce restaurant proposera un "Menu Trailers" conçu par des trailers de haut niveau, pour les coureurs participant à l'une des trois courses du Trail du Tour des Fiz 2017. Pour 10€ (hors boisson), les inscrits, les accompagnants ainsi que les familles des coureurs pourront bénéficier de ce menu.

Une fois leur inscription validée, les coureurs recevront un mail de confirmation.

Le nombre de places en restaurant étant limités, il est conseillé aux coureurs de réserver leur repas le plus tôt possible. Date limite d'inscription : Jeudi 27 Juillet 2017.

### **Remise des dossards**

La remise des dossards aura lieu le samedi 29 juillet 2017 de 13h à 19h chez Mountain Store (Quechua Wedze Simond), Avenue Léman Mont-Blanc à Passy (sortie 21 de l'autoroute).

Votre dossard ne vous sera remis que sur **présentation d'une pièce d'identité.**

**Il ne sera pas possible de retirer le dossard d'une tierce personne.**

En cas d'impossibilité de vous rendre à la remise des dossards le samedi, merci de contacter l'organisation.

## **Horaires / Programme**

### **Samedi 29 Juillet 2017 :**

Dès 13h : Remise des dossards

Dès 14 h : animations et conférences chez Mountain Store

Dès 18 h : briefing course et présentation détaillée des trois parcours

Dès 19h: Menu Trailers et accompagnants au restaurant Camp de Base Café chez Mountain Store à Passy

### **Dimanche 30 Juillet 2017 :**

#### **Tour des Fiz - Huit refuges**

3h45 : Départ des navettes (gratuites) du Mountain Store de Passy -- 4h15 : Arrivée en car à Plaine Joux

4h45 : Briefing

5h00 : Départ

#### **Tour des Cinq Refuges**

6h15 : Départ des navettes (gratuites) du Mountain Store de Passy -- 6h45 : Arrivée en car à Plaine Joux

7h15 : Briefing

7h30 : Départ

#### **Balcon des Fiz**

7h45 : Départ des navettes (gratuites) du Mountain Store de Passy -- 8h15 : Arrivée en car à Plaine Joux

8h45 : Briefing

9h00 : Départ

## **Matériel obligatoire et recommandé**

### **Obligatoire :**

- téléphone portable (avec abonnement en vigueur dans le pays)
- réserve d'eau d'1L minimum
- veste imperméable coupe-vent
- sifflet
- lampe frontale (pour le Trail du Tour des Fiz - Huit Refuges uniquement)
- couverture de survie
- Gobelet personnel (Pas de gobelet aux ravitaillements !)

### **Recommandé :**

- bâtons
- lunettes de soleil
- chaussures adaptées (et guêtres)
- réserve alimentaire
- vêtements de rechange
- casquette et buff
- bonnet et gants
- collants
- Réserve d'eau de 2L conseillée

L'organisation se réserve le droit de modifier le matériel obligatoire jusqu'au départ de la course en fonction des conditions météorologiques et de l'état du parcours.

Chaque coureur se doit de se tenir informé de la composition du matériel obligatoire et des éventuelles modifications qui seront annoncées sur le site de remise des dossards puis au départ de la course.

### **Navettes obligatoires (gratuites) :**

Cette année, nous mettons en place des navettes obligatoires entre le Mountain Store de Passy et la station de Plaine Joux. Vous ne pourrez donc pas monter avec votre propre véhicule. Les horaires de ces navettes seront indiqués sur le site du trail. A vous d'en prendre connaissance.

### Pénalités

Suite à tout contrôle, la personne à qui il manquerait l'un des éléments obligatoires sera pénalisée voir disqualifiée. Tout manquement au présent règlement et à ceux cités en référence fait l'objet d'une sanction à l'encontre du coureur. Si plusieurs manquements sont constatés, les sanctions sont cumulées.

La sanction est notifiée par le comité de direction de course au coureur dans un délai de 20 minutes après son arrivée. Le classement final de l'épreuve prend en compte le cumul « temps de course + pénalité(s) » du coureur :

- pour l'absence de chaque élément de l'équipement obligatoire : 30 minutes ajoutées au temps de course,
- usurpation d'identité et échange du dossard nominatif : disqualification et exclusion définitive,
- coupe du parcours : à l'appréciation du jury,
- non présentation ou refus de passage à un poste de contrôle : disqualification,
- non-assistance à une personne en difficulté nécessitant une prise en charge : disqualification et exclusion définitive,
- non-respect des consignes formulées par les responsables de poste (contrôle et ravitaillement) : de 10 à 30 minutes ajoutées au temps de course,
- non-respect du présent règlement hors infraction évoquée ci-dessus : à l'appréciation du jury.

### Ravitaillements

Des ravitaillements en eau et en alimentation légère (barres, gâteaux, etc.) seront disponibles dans tous les refuges et des ravitaillements en boissons gazeuses et en alimentation plus consistante seront disponibles dans les refuges suivants :

Pour le **Tour des Fiz - Huit Refuges** :

- Grenairon (km 34, 5 – alt. 1974 m)
- Refuge Alfred Wills (km 48, 7 – alt. 1810 m)
- Refuge de Moède-Aterne (km 53 – alt. 2000 m)
- Refuge de Sales (km 10, 6 – alt. 1877m)
- Refuge Alfred Wills (km 17, 3 – alt. 1810 m)
- Refuge de Moède-Aterne (km 22 – alt. 2000 m)
- Refuge du Châtelet d'Ayères (km 58 – alt. 1420 m)

Pour le **Tour des Cinq Refuges** :

- Refuge de Sales (km 10, 6 – alt. 1877m)
- Refuge Alfred Wills (km 17, 3 – alt. 1810 m)
- Refuge de Moède-Aterne (km 22 – alt. 2000 m)
- Refuge du Châtelet d'Ayères (km 27 – alt. 1420 m)

Pour le **Balcon des Fiz – Trophée radio Mont Blanc** :

- Refuge du Châtelet (km 7 – alt. 1420m)

Les coureurs ont l'obligation de se ravitailler sur les points prévus par l'organisation, ou avec les réserves qu'ils ont prévues.

**Il n'y aura pas de gobelets aux ravitaillements. Le gobelet individuel fait partie du matériel obligatoire que doivent posséder tous les coureurs.**

Les bénévoles ne rempliront les gourdes, poches et bidons qu'avec de l'eau plate.

Si vous souhaitez consommer de l'eau gazeuse, du coca ou autre, vous devez être en possession de votre gobelet personnel sous peine de ne pas être servi.

Avant le départ, des boissons chaudes (thé et café) seront servies.

A l'arrivée, un repas complet sera offert aux concurrents.

### Accompagnants

Les vélos, VTT ou engins motorisés sont formellement interdits sur les parcours. Les accompagnants ne sont pas autorisés à se servir sur les ravitaillements. Le chef de poste peut décider d'exclure toute personne gênant les bénévoles et les autres coureurs. Toute infraction au règlement sera sanctionnée.

Les accompagnants s'engagent, au même titre que les coureurs, à respecter la réglementation en vigueur dans les réserves naturelles. Toute entorse à cette réglementation entraînera la disqualification immédiate du coureur concerné (qu'il en soit lui-même l'auteur ou son accompagnant).

### **Sécurité (postes de secours et assistance médicale)**

Il est recommandé d'être entraîné et en bonne santé physique pour participer à cette course.

Des postes de sécurité seront implantés en plusieurs points du parcours, notamment sur les quelques passages délicats.

Ces postes seront en liaison radio avec le PC Course.

Une équipe médicale sera présente pendant toute la durée de l'épreuve.

Elle sera en mesure d'intervenir sur le parcours par tout moyen approprié, y compris hélicoptère en cas de nécessité et si les conditions le permettent.

**Une évaluation médicale obligatoire de tous les coureurs aura lieu sur le parcours du Tour des Fiz.**

Les organisateurs et l'équipe médicale peuvent prendre la décision d'arrêter un concurrent sur avis médical.

L'organisation tient à préciser aux coureurs que ces courses requièrent un entraînement physique adapté et que toute personne présentant des signes quelconques de faiblesse selon l'avis du médecin pourra être disqualifiée.

### **Contrôles informatiques**

Un contrôle informatique des dossards sera effectué au départ de la course, à l'arrivée ainsi qu'en plusieurs points du parcours.

Pour faciliter la tâche des contrôleurs, merci de **placer votre dossard à l'avant et de manière entièrement lisible.**

**Toute personne non contrôlée sur l'un de ces points sera disqualifiée.**

### **Barrières horaires**

**Trail du Tour des Fiz - Huit Refuges :**

- Temps maximum : 16h
- Barrière horaire de Salvagny : 11h30
- Barrière horaire de Grenairon (en bas de la descente du refuge): 14h30

→ **Remarque :** En cas de mauvaises conditions météo, la portion de montée et descente au refuge de Grenairon pourra être supprimée. La barrière horaire de 14h ne sera plus en vigueur mais le temps maximum de course sera ramené à 14h au lieu de 16h.

**Tour des Cinq Refuges :**

- Temps maximum : 9h
- Barrière horaire de la Cascade de la Sauffaz : 11h30

**Balcon des Fiz :**

- Temps maximum : 5h
- Barrière horaire de Plaine-Joux : 13h00

Les concurrents qui souhaiteraient poursuivre leur progression au-delà de ces barrières horaires le feraient hors course et sous leur propre responsabilité.

Le rapatriement des coureurs vers Passy sera mis en place par le biais d'une navette au départ de Salvagny.

Cette navette ne partira qu'une fois pleine ou après le passage des fermiers. Un délai d'attente non déterminé est donc à prévoir. Cette navette est exclusivement réservée au retour des coureurs sur Passy. Les accompagnants doivent disposer de leur propre moyen de locomotion.

Les barrières horaires pourront être modifiées le jour même de la course en fonction des conditions météorologiques.

### **Abandons**

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement signaler son abandon en s'adressant au bénévole le plus proche.

Il devra, si son état le permet, regagner le point de sortie le plus proche (Le Lignon, Salvagny ou Plaine-Joux) par ses propres moyens en suivant obligatoirement l'itinéraire de la course.

Il pourra également attendre la fermeture de course et rejoindre l'un de ces points en compagnie des équipes de secours et des bénévoles.

Dans tous les cas, il devra se présenter au PC Abandon de l'un des 3 points de sortie pour remettre son dossard. Il sera ensuite hors-course.

**ATTENTION : Pour des raisons de sécurité, et constatant qu'il s'agit d'un problème récurrent sur de nombreuses courses, nous vous demandons de déclarer absolument votre abandon aux membres de l'organisation ou en téléphonant au PC course (numéro sur le dossard).**

**De même, tous les frais non justifiés engagés à des fins de recherche de personnes n'ayant pas respecté les consignes de course lui seront FACTURES.**

### **Annulation ou arrêt de course**

Les organisateurs se réservent le droit de modifier les parcours, d'interrompre momentanément les courses voire de les annuler en cas de mauvaises conditions météorologiques.

**Aucun remboursement d'inscription ne sera accordé aux participants, que l'annulation ait lieu le jour même de la course ou quelques jours avant.**

Les décisions de suspension ou d'annulation prises le jour de la course auront pour seul intérêt la sécurité des coureurs et des bénévoles.

### **Classements et récompenses**

Aucune prime en argent ne sera distribuée.

Lors de la remise des prix, seront récompensés, les 3 premiers hommes et 3 premières femmes de chaque course (classement scratch) et de chaque catégorie.

### **Courses qualificatives Ultra-Trail du Mont-blanc®**

Depuis de nombreuses années, le Trail du Tour des Fiz fait partie des courses qualificatives à l'Ultra Trail du Mont-Blanc® et donne droit à des points dans le cadre d'une participation à l'une de ses courses :

- Tour des Fiz – Huit refuges : 4 points (nouveau barème)
- Tour des Cinq Refuges : 2 points (nouveau barème)

### **Environnement (règles particulières Réserve Naturelle)**

Les parcours du Tour des Fiz - Huit Refuges et du Tour des Cinq Refuges traversent les réserves naturelles de Passy, de Sixt et le site classé du Désert de Platé.

Les concurrents se soumettent donc aux règles en vigueur dans ces sites.

Il est impératif de suivre les sentiers tels qu'ils sont balisés et donc **formellement interdit de couper** sur tout le parcours sous peine de disqualification.

Ne jeter ni emballages, ni mouchoirs, ni aucun détritrus **dans la réserve comme hors de la réserve**. Les gardes de la réserve veilleront au respect de ces règles et tout abus sera verbalisé.

Il est formellement interdit de courir avec un chien, même tenu en laisse.

Par le fait de votre inscription, vous vous engagez à prendre connaissance de la réglementation en réserve naturelle et à la respecter : [www.asters.asso.fr](http://www.asters.asso.fr)

**Tout concurrent surpris en fraude sera immédiatement sanctionné, d'une pénalité de temps allant jusqu'à la disqualification.**

### **Assurances**

#### **Responsabilité civile :**

Conformément à la loi, l'organisateur dispose d'une assurance responsabilité civile. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident et de défaillance consécutif à un mauvais état de santé.

#### **Individuelle accident :**

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence sportive.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement, en contractant une assurance individuelle accident couvrant les risques encourus lors de la manifestation.

### **Comité de direction de Course**

Ce comité est composé du directeur de course, du directeur des secours et de toute personne cooptée par le directeur de course. Le directeur de course est seul décisionnaire concernant toute décision liée à la course. Son pouvoir de décision est sans appel.

Le directeur des secours prend seul toute décision liée à la sécurité des coureurs.

Ils pourront être amenés à prendre des décisions concernant l'annulation de la course en fonction des conditions météorologiques.

### **Droits à l'image**

Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires pour l'utilisation de son image lors de sa participation au Trail du Tour des Fiz.

**Tous les concurrents s'engagent à se soumettre au règlement de l'épreuve par le seul fait de leur inscription.**

Ce présent règlement pourra être modifié à tout moment et sans préavis par l'équipe d'organisation jusqu'au Samedi 29 Juillet 2017. Toute nouvelle version du règlement sera mise en ligne sur le site de l'épreuve [www.traildutourdesfiz.com](http://www.traildutourdesfiz.com)